

Séance du 21 mars 2016

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : 0

Date de convocation : 8 mars 2016

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Franck LANG, Adjoints.
Mmes et MM. Mireille ADAM, Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM,
Muriel GAAB, Antoine BURG, Christian SUSS, Brigitte VACELET, Annette FLECK,
Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER.

Absent : ./.

DELIC-012-2016 : Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales et de la CFE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales et de la CFE comme suit :

- | | |
|-------------------------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 14,50 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 9,87 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 48,23 % |
| - Contribution Financière des Entreprises : | 15,70 % |

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-013-2016 : Location des biens communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les taux pour le fermage comme suit :
 - o Catégorie AL : 2,40 €/are
 - o Catégorie A : 2,10 €/are
 - o Catégorie B : 1,88 €/are
 - o Catégorie C : 1,46 €/are
 - o Catégorie D : 0,94 €/are
 - o Catégorie E : 0,52 €/are

(Vote : 11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre)

DELC-014-2016 : Fixation de la redevance « assainissement » pour l'assainissement communal.

Arrivée de M. Antoine BURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintient le montant de la redevance d'assainissement comme suit :
 - o part fixe de 35,00 € par an
 - o 0,46 €/m³, pour une première tranche semestrielle allant de 0 à 250 m³
 - o 0,17 €/m³, pour la tranche semestrielle dépassant les 250 m³.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-015-2016: Fixation de la redevance « SICTEU » pour l'assainissement intercommunal.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Minversheim est engagée avec les autres communes adhérentes, à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Mommenheim et environs.

Le SICTEU calcule la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la base de 65,27 € TTC par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de fixer la redevance SICTEU à 48 € TTC par habitant.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

DELC-016-2016 : Fixation du montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC).

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 instituant la PAC sur la commune de Minversheim en date du 1^{er} juillet 2012, ainsi que son règlement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir les tarifs votés en 2012 à savoir

Article 1^{er} : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)

La PAC est définie selon les modalités suivantes :

- Maison individuelle ou 1 logement: 1.500 €
- Adjonction d'un ou plusieurs logements à un ou des logements existants : 20€/m² de surface taxable ajoutée jusqu'à 75 m² maximum
- Immeuble collectif : 20 €/m² de surface taxable

par logement jusqu'à 75 m²
maximum

Article 2 : Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PAC "assimilés domestiques")

La PAC "assimilés domestiques" est définie selon les modalités suivantes :

- Par immeuble ou établissement: 1.500 €
- Adjonction d'une surface d'exploitation supplémentaire : 15 €/m² de surface de plancher

- autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-017-2016 : A. Budget Primitif de 2016 « Commune ».

Le budget primitif de 2016 de la Commune présente la balance suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 490 600,00 €
- Recettes de fonctionnement : 490 600,00 €
- Dépenses d'investissement : 801 900,00 €
- Recettes d'investissement : 801 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2016 ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

B. Objet : Budget Primitif de 2016 du service annexe de l'« Assainissement »

Le Budget Primitif de 2016 du service annexe de l'« Assainissement » présente la balance générale suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 82 530,00 €
- Recettes de fonctionnement : 82 530,00 €
- Dépenses d'investissement : 49 680,00 €
- Recettes d'investissement : 49 680,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2016 du service annexe de « l'Assainissement » ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-018-2016: Motion de soutien au régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la ville de Minversheim, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-019-2016 : Demande de subvention CARITAS Antenne de HOCHFELDEN

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par l'Antenne de Hochfelden de CARITAS Alsace.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 500 € à l'Antenne CARITAS de Hochfelden,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-020-2016 : Mission d'assistance technique pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise aux normes PMR de la mairie-école, il y a lieu de s'associer à un organisme agréé qui se chargera de nous assister d'un point de vue technique sur la réalisation des équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la mission d'assistance technique pour les travaux de mise aux normes PMR du bâtiment Mairie-Ecole à l'entreprise DEKRA sise 5 rue

Alfred Kastler à Ostwald, pour un montant estimé à 3 965 € HT pour la totalité de leur mission qui se résume en la vérification des points ci-dessous :

- solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
 - sécurité des personnes dans les ERP et le SIGH
 - accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
 - vérification après les travaux soumis à permis de construire et établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-021-2016: Mise en place d'une balançoire à bascule à la salle polyvalente.

Afin de mettre en place la balançoire à bascule qui nous a été offerte, il est nécessaire de préparer le sol pour une fixation durable et sécurisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de bétonnage de la fondation nécessaire à la pose de la balançoire à bascule à l'entreprise Stark sise 98A rue de Versailles à Minversheim, pour un montant d'environ 197,50 € HT.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux